

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 142

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
et M. Poignant

ARTICLE 19

À la dernière phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« renouvelables, »,

insérer les mots :

« notamment la production d'énergie solaire photovoltaïque à partir de couches minces, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à développer l'effort de recherche dans le domaine des couches minces, qui doivent permettre d'augmenter très largement l'intérêt du solaire photovoltaïque.